

Glyphosate : des ONG déposent une plainte pour fraude grave



Plusieurs ONG européennes, dont PAN Europe, Global 2000 et Générations futures, ont déposé, le 27 septembre, une plainte devant le procureur de la République de Vienne (Autriche) contre Bayer, le fabricant du glyphosate, pour soupçons de fraude grave.

Elles reprochent à la firme de ne pas avoir fourni d'études et de données sur les effets cancérigènes et neurotoxiques de la substance active, dans le cadre de la procédure de ré approbation européenne. Pour rappel, la Commission européenne vient de proposer aux États membres de renouveler l'approbation du glyphosate, pour dix ans. La décision finale doit intervenir avant le 15 décembre prochain.

Selon les plaignants, le dossier de demande de Bayer ne contenait pas toutes les publications concernant la neurotoxicité du glyphosate, notamment une étude épidémiologique qui a révélé, en 2019, un risque aigu de troubles autistiques chez les enfants dont la mère aurait été exposée pendant la grossesse, ou exposés eux-mêmes à la substance durant leur première année de vie. Une seconde étude, signalant des effets neurotoxiques sur les rats à des doses faibles, n'a pas non plus été apportée au dossier.



Sophie Fabrégat, journaliste
Cheffe de rubrique énergie / agroécologie

Publié le 27/09/2023 – Actu Environnement